

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE
LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-BARNABE
DU VENDREDI 18 MARS 2016 à 18 heures

Etaient présents : M. LE FRANC, Mme BOUTIER, M. LE POTTIER, Mme PHILIPPE, M. JOUAN, Mme BARAN, M. ROUILLE, Mmes LE GALLO, GAUTHIER, MILBEO, M. MAHEO, Mme GALLAIS, M. LE FORESTIER

Absents excusés :

M. François BINET donnant pouvoir à M. Alain LE FORESTIER
M. Franck JEGLOT

Secrétaire de séance : Mme Fanny PHILIPPE

Ouverture de la séance à 18 heures 10

Le procès-verbal de la réunion du 18 février 2016 est adopté.

1. FONDS D'AIDE AUX JEUNES

Le montant attribué pour 2016 est de 195 €.

2. ADHESION 2016 A L'EMBELLISSEMENT – CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le conseil inscrit la Commune à la formule 1, soit la mise en place d'un embellissement sans souhait d'aller vers le label.

3. PLAN D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE DE LA RUE DE L'ANCIENNE LAITERIE

Le plan d'aménagement d'ensemble retenu en novembre 2009 est modifié avec désormais une zone d'habitation comprenant l'ancienne zone commerciale et/ou de services avec l'option 1 de 2 logements initialement envisagée avec le projet de M. THOONSEN, et une zone de loisirs comprenant le terrain multisports (ancienne zone constructible en habitation).

4. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le conseil municipal ne fait pas valoir son droit de préemption urbain sur la parcelle AD n° 74. Pour la parcelle AD n° 160 (emprise communale), le Conseil demande son transfert dans le domaine public, la parcelle correspondant un dossier non terminé de 2003 où il était prévu déjà le transfert.

5. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le conseil municipal ne fait pas valoir son droit de préemption urbain sur la parcelle AD n° 146.

Arrivée de M. Franck JEGLOT à 18 heures 40

6. CIDERAL – O.M. – CHANGEMENT DE FREQUENCE DE RAMASSAGE et REGLEMENT

Le conseil municipal valide le changement de fréquence de la collecte des déchets des OM ainsi que le règlement du service.

7. EMPLOIS SAISONNIERS AU SERVICE TECHNIQUE POUR 2016

Le conseil autorise le Maire à recruter au mois d'août 2016 une personne qui sera rémunérée au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

8. PRIX D'ACHAT ET VENTE DU LOT N° 15 DU LOTISSEMENT DES AJONCS

Le conseil fixe comme suite le prix d'achat et de vente du lot 15 d'une superficie de 693 m² :
7 804.54 € HT – TVA à la marge de 1 204.46 € - prix TTC = 9 009 €.

Le Maire est autorisé à signer les actes notariés correspondants.

9. CONTRAT DE TERRITOIRES – SIGNATURE DU CONTRAT

Le conseil municipal approuve les opérations inscrites au contrat, valide l'ensemble du projet de contrat départemental de territoire 2016-2020 présenté et autorise le Maire à le signer.

10. COMPTES DE GESTION DU TRESORIER MUNICIPAL

Les comptes de gestion pour le budget communal, le budget annexe du lotissement du Bocage ainsi que le service Assainissement sont adoptés, étant identiques aux comptes administratifs de 2015.

11.COMPTES ADMINISTRATIFS DE 2015

Le conseil municipal, délibérant sous la présidence de Madame Mireille BARAN, sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
Donne acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

↳ BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

	Section FONCTIONNEMENT	Section INVESTISSEMENT	Restes A réaliser
DEPENSES Déficit reporté	993 158,32 €	874 575,03 € - 135 701,17 € TOTAL = 1 010 276,20 €	120 333 €
RECETTES	1 292 264,89 €	845 848,45 €	
EXCEDENT de FONCTIONNEMENT DEFICIT D'INVES.	299 106,57 €	- 164 427,75 €	120 333 €
EXCEDENT GLOBAL			14 345,82 €

Et DECIDE :

- D'AFFECTER l'excédent de fonctionnement au compte 1068 en recettes d'investissement en 2016 pour un montant de **299 106,75 €**
- De REPORTER le déficit d'investissement au compte 001 en dépenses d'investissement en 2016 pour un montant de **164 427,75 €**

Sortie de M. le Maire

Le présent compte administratif du budget général de la Commune est voté à l'unanimité.

↳ BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DU BOCAGE

	Section FONCTIONNEMENT	Section INVESTISSEMENT
DEPENSES Déficit reporté	36 787,05 € /	36 797,01 € /
RECETTES Excédent reporté	36 787,05 € /	36 797,01 € /
EXCEDENT FONCTIONNEMENT EXCEDENT D'INVES.	0 €	+ 0 €
EXCEDENT GLOBAL		+ 0

Sortie de M. le Maire

Le présent compte administratif du budget annexe du Lotissement du bocage est voté à l'unanimité.

↳ BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT

	Section D'EXPLOITATION	Section INVESTISSEMENT	Restes A réaliser
DEPENSES Déficit reporté	40 864,64 €	51 152,22 € - 56 492,63 € TOTAL= 107 644,85 €	20 387 €
RECETTES	44 662,12 €	87 149,58 €	
EXCEDENT d'EXPLOITA. DEFICIT D'INVES.	3 797,48 €	- 20 495,27 €	20 387 €
DEFICIT GLOBAL		- 16 697,79 €	- 37 084,79 €

Et DECIDE :

- D'AFFECTER au compte 1068 en recettes d'Investissement 2016 l'excédent de fonctionnement d'un montant de **3 797.48 €**,
- De REPORTER le déficit d'investissement au compte 001 en dépenses d'investissement en 2016 pour un montant de **20 495.27 €**

Sortie de M. le Maire

Le présent compte administratif du budget du service Assainissement est voté à l'unanimité.

12. TAUX DES TROIS TAXES LOCALES POUR 2016

A l'unanimité, les taux sont inchangés pour 2016 :

	Taux 2016
Taxe d'Habitation	14,93 %
Taxe Foncière sur le Bâti	27,90 %
Taxe Foncière sur le Non Bâti	77,41 %

13. BUDGETS PRIMITIFS POUR 2016

- Les budgets primitifs pour 2016, proposés au vote du conseil municipal, se montent au total de :

	Section De FONCTIONNEMENT	Section d'INVESTISSEMENT
Budget COMMUNE	1 207 542 €	1 329 964 €

Et est adopté après un vote à mains levées de douze favorables et trois abstentions (dont un pouvoir).

Budget annexe LOTISSEMENT du BOCAGE	80 639 €	79 565 €
--	----------	----------

Et est adopté à l'unanimité.

- Le budget primitif pour 2016 du Service Assainissement se monte au total de :

	Section D'EXPLOITATION	Section d'INVESTISSEMENT
Budget ASSAINISSEMENT	39 236 €	201 967 €

Et est adopté à l'unanimité.

Pour informations :

- Il est décidé de ne pas facturer aux élus les repas pris au restaurant après les réunions du Conseil municipal relatives aux décisions budgétaires.

Clôture de la séance : 20 heures 35.

Vu pour être affiché à la porte de la Mairie le 22 mars 2016.
A Saint-Barnabé, le 21 mars 2016

Le Secrétaire de séance,
Fanny PHILIPPE



Le Maire,
Georges LE FRANC

